

UGANDA

Les gouvernements doivent apporter leur soutien aux premiers mandats d'arrêt décernés par la Cour pénale internationale

Index AI : AFR 59/010/2005

ÉFAI

Vendredi 14 octobre 2005

FLASH

Amnesty International a appelé ce vendredi 14 octobre 2005 tous les États à arrêter et remettre à la Cour pénale internationale les cinq hommes que la CPI a inculpés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans le nord de l'Ouganda.

Dans ces toutes premières mises en accusation, la nouvelle instance judiciaire internationale inculpe le chef de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), Joseph Kony, et quatre autres hauts responsables de crimes qui ont pris la forme d'homicides, de mutilations, d'enlèvements, de viols et de recrutement par la force de milliers de personnes dont de très nombreux enfants. Les quatre autres dirigeants inculpés sont Vincent Otti, Okot Odhiambo, Dominic Ongwen et Raska Lukwiya.

« Il s'agit d'une étape historique vers l'établissement de normes internationales de justice qui permettra de rendre justice aux victimes de l'une des crises humanitaires les plus atroces et les plus ignorées, a déclaré Kolawole Olaniyan, directeur du programme Afrique d'Amnesty International. La population du nord de l'Ouganda a subi dix-neuf années de conflit brutal. En ne cédant pas aux demandes qui lui étaient faites de suspendre l'enquête pour permettre de nouvelles négociations politiques, la CPI a clairement fait savoir que sans justice il n'était pas possible d'envisager une paix durable dans la région. »

« Les États dans lesquels les accusés pourraient se trouver, y compris l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Soudan, doivent prendre immédiatement des mesures pour localiser ces hommes, les arrêter dès que possible et les remettre sans tarder à la CPI », a aussi déclaré Kolawole Olaniyan.

Pour faciliter ces démarches, les États qui ne l'ont pas encore fait devraient promulguer sans délai les lois nationales qui leur permettront de coopérer pleinement avec la CPI.

L'organisation s'est dite préoccupée par le fait que le procureur n'avait pas cherché à obtenir de mandats d'arrêt contre des membres des forces armées gouvernementales, ni contre

leurs supérieurs civils, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis depuis le 1^{er} juillet 2002.

« La CPI, avec le gouvernement ougandais, doit également prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité que le gouvernement a accordée à des milliers d'autres personnes accusées de crimes dans la région, y compris des membres des forces gouvernementales et leurs supérieurs civils, a ajouté Kolawole Olaniyan. En particulier, l'Ouganda doit abroger l'amnistie générale pour ces crimes qui a été adoptée en violation du droit international. » ●

Vous pouvez consulter la synthèse complète destinée aux médias [Ouganda. Premiers mandats d'arrêt décernés par la Cour pénale internationale : une étape initiale dans le traitement de l'impunité \(index AI: AFR 59/008/2005\)](#) sur le site de l'organisation.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

UGANDA

Les gouvernements doivent apporter leur soutien aux premiers mandats d'arrêt décernés par la Cour pénale internationale

Index AI : AFR 59/010/2005

ÉFAI

Vendredi 14 octobre 2005

FLASH

Amnesty International a appelé ce vendredi 14 octobre 2005 tous les États à arrêter et remettre à la Cour pénale internationale les cinq hommes que la CPI a inculpés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans le nord de l'Ouganda.

Dans ces toutes premières mises en accusation, la nouvelle instance judiciaire internationale inculpe le chef de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), Joseph Kony, et quatre autres hauts responsables de crimes qui ont pris la forme d'homicides, de mutilations, d'enlèvements, de viols et de recrutement par la force de milliers de personnes dont de très nombreux enfants. Les quatre autres dirigeants inculpés sont Vincent Otti, Okot Odhiambo, Dominic Ongwen et Raska Lukwiya.

« Il s'agit d'une étape historique vers l'établissement de normes internationales de justice qui permettra de rendre justice aux victimes de l'une des crises humanitaires les plus atroces et les plus ignorées, a déclaré Kolawole Olaniyan, directeur du programme Afrique d'Amnesty International. La population du nord de l'Ouganda a subi dix-neuf années de conflit brutal. En ne cédant pas aux demandes qui lui étaient faites de suspendre l'enquête pour permettre de nouvelles négociations politiques, la CPI a clairement fait savoir que sans justice il n'était pas possible d'envisager une paix durable dans la région. »

« Les États dans lesquels les accusés pourraient se trouver, y compris l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Soudan, doivent prendre immédiatement des mesures pour localiser ces hommes, les arrêter dès que possible et les remettre sans tarder à la CPI », a aussi déclaré Kolawole Olaniyan.

Pour faciliter ces démarches, les États qui ne l'ont pas encore fait devraient promulguer sans délai les lois nationales qui leur permettront de coopérer pleinement avec la CPI.

L'organisation s'est dite préoccupée par le fait que le procureur n'avait pas cherché à obtenir de mandats d'arrêt contre des membres des forces armées gouvernementales, ni contre

leurs supérieurs civils, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis depuis le 1^{er} juillet 2002.

« La CPI, avec le gouvernement ougandais, doit également prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité que le gouvernement a accordée à des milliers d'autres personnes accusées de crimes dans la région, y compris des membres des forces gouvernementales et leurs supérieurs civils, a ajouté Kolawole Olaniyan. En particulier, l'Ouganda doit abroger l'amnistie générale pour ces crimes qui a été adoptée en violation du droit international. » ●

Vous pouvez consulter la synthèse complète destinée aux médias [Ouganda. Premiers mandats d'arrêt décernés par la Cour pénale internationale : une étape initiale dans le traitement de l'impunité](#) (index AI : AFR 59/008/2005) sur le site de l'organisation.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>